

---

---

# Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet de réaménagement de la route 138  
sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf  
par le ministère des Transports**

**Dossier 3211-05-389**

**Le 16 janvier 2003**

---

---



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire de Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

DATE	ÉVÉNEMENT
2001-03-20	Réception de l'avis de projet
2001-04-24	Transmission de la directive du ministre au MTQ
2002-04-23	Réception de l'étude d'impact préliminaire
2002-04-30 au 2002-06-10	Consultation sur la recevabilité de l'étude d'impact
2002-07-02	Transmission des questions et commentaires au MTQ
2002-11-13	Réception des réponses aux questions et commentaires et du résumé vulgarisé (dépôt de l'étude d'impact)
2002-11-20 au 2002-12-13	Consultation sur les réponses aux questions et commentaires
2003-01-14	Réception de l'étude sur les puits

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet du ministère des Transports consiste à procéder à la construction d'une route de contournement à la hauteur de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf, située dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Haute-Côte-Nord. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan d'intervention du MTQ appliqué à la route 138. Le coût total du projet est estimé à 9,9 M \$. Les travaux s'étaleront sur une période de 2 ans, à compter de 2004.

La déviation de la route 138 vise à résoudre de façon définitive la plupart des inconvénients liés à la circulation régulière et croissante des véhicules lourds et des véhicules en transit qui traversent le secteur urbanisé de Sainte-Anne-de-Portneuf. Le projet a donc pour objectifs : d'améliorer le cadre de vie des riverains, la sécurité des usagés, la problématique de détérioration régulière de la chaussée de cette artère principale ainsi que la fonctionnalité générale et la fluidité de la circulation.

Le nouveau tronçon de la route 138, entièrement localisé en milieu naturel, se présentera sous l'aspect d'une route nationale normalisée de type B, d'une longueur de 5,35 kilomètres, dont l'emprise aura une largeur moyenne de 62 m. Ainsi, on procédera à l'aménagement d'une route à deux voies de 3,7 m de largeur chacune, doublée de 3 m d'accotement. Des voies auxiliaires sont aussi prévues sur une grande partie du nouveau tronçon afin d'augmenter les possibilités de dépassement. Des voies de refuge et d'emmagasinement aux intersections avec les quatre accès prévus à la rue principale (actuelle route 138) permettront aux véhicules de s'engager graduellement sur la voie auxiliaire. Une pente ascendante de 8 % pour véhicules lourds sera également aménagée à même le talus à la sortie du pont de la rivière Portneuf, en direction est.

Les principaux impacts positifs attendus à la suite de la réalisation du projet sont reliés à la sécurité routière des usagers et à la qualité de vie des riverains. Le MTQ prévoit une augmentation de l'attrait pour la route panoramique et la création de nouvelles possibilités de développement de produits touristiques locaux.

Les impacts sur le milieu naturel se traduisent par la perte de 32 ha de couvert végétal (dont 23 ha de superficie forestière productive et 8,9 ha de superficies aménagées à des fins sylvicoles) et de 2,2 ha de tourbière. L'emprise empiètera également sur le lit d'un cours d'eau intermittent. Du point de vue économique, la rétrocession à la municipalité d'un tronçon de route de 5,7 km occasionnera à celle-ci un coût annuel supplémentaire d'entretien des voies publiques de l'ordre de 35 000 \$. La réalisation du projet risque également d'affecter le tissu commercial municipal. Ce dernier impact pourrait toutefois être atténué par un programme de revitalisation du milieu et la relocalisation de terrains commerciaux le long des voies d'accès.

### **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement :

- Direction régionale de la Côte-Nord ;
- Direction des politiques du secteur industriel – matières résiduelles ;
- Direction du patrimoine écologique et du développement durable ;

et les ministères et organismes suivants :

- ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;
- ministère de la Culture et des Communications ;

- ministère des Régions ;
- ministère des Ressources naturelles ;
- ministère de la Sécurité publique ;
- Société de la faune et des parcs du Québec ;
- Tourisme Québec.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Réaménagement de la route 138, Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf - Rapport principal*, préparé par Groupe Conseil Genivar, mars 2002, 143 pages, 6 annexes et 5 cartes ;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Réaménagement de la route 138, Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf - Résumé*, préparé par Groupe Conseil Genivar, octobre 2002, 39 pages et 1 carte ;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Réaménagement de la route 138, Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf – Addenda : réponses aux questions du MENV*, préparé par Groupe Conseil Genivar, octobre 2002, 12 pages ;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Étude des puits, Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf, Route 138 chaînage 1+000 @ 6+000*, Service géotechnique et géologie, Secteur mécanique des roches, 27 août 2001, 5 pages et 3 annexes.

L'analyse du dossier qui a été faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant l'addenda « *Réponses aux questions du MENV* » et le document « *Étude des puits* », répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datant d'avril 2001.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

*Original signé par :*

Céline Dupont  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu terrestre